

## Conditions générales de fonctionnement de la Clinique vétérinaire « Le Pont des Aubes » à L'Isle sur la Sorgue

Forme juridique : Dr Jérôme SCHLEGEL, Vétérinaire  
N° SIRET : 448 055 236 00013  
N° d'inscription à l'ordre des Vétérinaires : 12 711  
Mandat sanitaire DDPP de Vaucluse  
RCP : MACSF Contrat 5729503 93/50A 001

Les présentes conditions de fonctionnement sont consultables à l'adresse suivante : [www.clin-vet-pont-des-aubes.fr](http://www.clin-vet-pont-des-aubes.fr)

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaire est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

Adresse de l'établissement : 16 route d'Apt – 84800 L'Isle sur la Sorgue

Appellation de l'établissement : Notre établissement de soins est classé comme « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13/03/2015 relatif aux établissements de soins vétérinaire et au cahier des charges publié sur la site internet de l'Ordre des Vétérinaires.

Horaires d'ouverture : La clinique est ouverte du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 et le Samedi matin de 8h30 à 12h00

Animaux traités : Nous pouvons apporter des soins aux chiens, chats, lapin, furets, hamster, cobayes, rats, chinchillas. Nous ne pouvons pas prendre en charge les oiseaux et les reptiles.

Service de la continuité de soins : En dehors des heures d'ouverture, la nuit et le week-end, un service de continuité des soins est assurée par la Clinique Vétérinaire Sainte Anne à Sorgue. En cas d'appel téléphonique pendant les heures de fermeture, un répondeur vous indiquera le numéro à composer pour joindre le vétérinaire de garde.

Condition d'accueil du public : Les consultations se font de préférence sur rendez-vous. Toutefois nous ferons notre possible pour vous accueillir même sans rendez-vous pour des cas urgents. Les animaux reçus doivent être enfermés dans une cage de transport ou tenus en laisse. Aucun animal ne sera laissé en liberté dans les parties communes pour éviter les fugues et les bagarres. Les pièces en accès libre sont la zone d'accueil et la salle d'attente. Vous devez être accompagnés d'un membre du personnel pour pénétrer dans les salles de consultation, de soins ou le chenil. Les animaux de première et deuxième catégories sont acceptés tenus en laisse, muselés et présentés par une personne majeure (idéalement le propriétaire officiellement enregistré).

Admission des animaux errants : Notre clinique ne fait pas office fourrière. Seuls les animaux errants blessés ou malades seront pris en charge pour les premiers soins à la condition expresse qu'ils soient amenés par les pompiers de l'Isle sur la Sorgue. Nous vous demandons donc de contacter les pompiers en cas d'animal blessé trouvé sur la voie publique et de ne pas l'amener vous même à la clinique.

### Personnel affecté aux soins des animaux :

Personnel vétérinaire : Dr SCHLEGEL, diplômé de l'Ecole National Vétérinaire de Toulouse, certificat de fins d'étude en 1994, Thèse vétérinaire en 1995  
Personnel non vétérinaire : Mlle CONIL, ASV niveau 5, diplômée en 2022, GIPSA de Vitrolles.

### Prestations effectuées au sein de la clinique :

Consultations de médecine générale  
Radiographies  
Analyses urinaires, biochimiques et hématologiques  
Tests de diagnostic rapides  
Chirurgies de convenance  
Actes de chirurgie cutanée courante (plaies, exérèse de tumeurs, sutures...)  
Actes de chirurgie viscérale courante (gastrotomies, entérotomie, cystotomie, splénectomie)  
Délivrance des médicaments, conseils de traitements  
Vente d'aliments

Prestations référés à des confrères : (nous pouvons vous conseiller des confrères avec lesquels nous travaillons mais vous restez libres de choisir le vétérinaire qui effectuera l'examen)  
Echographies  
Scanner  
Certaines analyses de laboratoire (antibiogrammes, analyses PCR, dosages hormonaux)  
Consultations spécialisées (ophtalmologie, orthopédie)  
Chirurgies spécialisées (osseuse et du rachis, ophtalmologique)

### Matériel utilisé au sein de la clinique :

Analyses biochimiques et ionogramme : MScan-e  
Analyses hématologiques : MS4 plus  
Radiographie : GER VET-TECH 300HF  
Echographie : V7 Laptop Ultrasound Scanner  
Anesthésie gazeuse isoflurane  
Moniteur d'anesthésie apAlert  
Pompe à perfusion : Vet Infusion Pump MP1000

Protocoles anesthésiques, prise en charge de la douleur : Le protocole anesthésique est choisi en fonction de la nature de l'acte à effectuer, de l'âge de l'animal. Ce protocole peut être obtenu sur simple demande au vétérinaire. Une prise en charge de la douleur sera systématiquement intégrée à tout acte douloureux.

Risques thérapeutique, anesthésique : tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque potentiel dont nous vous informerons. Ce risque peut même

être vital dans certaines conditions. Cette information sera principalement verbale.

Risque lié à la contention : Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de l'animal ou du personnel soignant. Nous vous informerons dans ce cas de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

Surveillance des animaux hospitalisés : Les animaux hospitalisés font l'objet de soins attentifs et réguliers. Nous ne sommes pas présents 24h/24 à la clinique mais nous faisons des rondes la nuit et le week-end chaque fois que cela est nécessaire. Nous vous tiendrons informé par téléphone ou message électronique de l'évolution de l'état de votre animal si nécessaire.

Décès de l'animal : En cas de décès de l'animal nous pouvons restituer le corps à des fins d'inhumation dans les limites de la législation en vigueur. Nous pouvons aussi assurer l'incinération collective par l'intermédiaire EUROPE ANIMAL 1703 route de l'Oiselet – 84700 Sorgues.

Elimination des déchets de soins : Société SAS ZI de la Marinière – 5 rue Gutenberg – 91070 BONDOUFLE

Radioprotection : responsable PCR : Dr SCHLEGEL  
Déclaration ASN CODEP-MRS-2011-070944  
Suivi dosimétrique : IRSN

Conditions tarifaires : Les tarifs des principaux actes sont affichés dans la salle d'attente et sont consultables sur le site internet de la clinique. L'ensemble des tarifs peut être demandé à l'accueil de la clinique. Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, examen, chirurgicales et des médicaments délivrés. Il sera établi une facturation détaillée systématiquement. La nature aléatoire de certains actes rend difficile leur référencement ou leur chiffrage exact. Un devis pourra être établi et remis au client. En cas de dépassement éventuel, l'accord du client sera demandé.

Modalité de règlement : Les honoraires sont payables au comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu après une hospitalisation. Nous acceptons tous les moyens de paiement (espèces, chèques, carte bancaires). Le règlement des honoraires entraîne leur acceptation définitive de la part du client.

Litiges : En cas de mécontentement, un accord amiable sera recherché en premier lieu entre le client et le vétérinaire par une discussion. Sinon le client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires, Immeuble Le Baou, 262 avenue Sainte Marguerite – 06200 Nice